

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents : 13
de Votants : 13

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 17 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 19h00, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. ARTIS Frédéric, Mme ARTIS Géraldine, M. BERNARD Arnaud, M. CAILHOL Gérard, M. DURAND Damien, Mme DURAND Sophie, M. MARAVAL Loïc, Mme MENRAS Nicole, Mme NEGRE Isabelle, M. PRIVAT Gaëtan, M. ROUSTAN Sébastien, M. ROZENZWEJG Henri-Jean, Mme RUDELLE Geneviève.

Absentes : Mme DELMAS Lidwine, Mme METGE Magali.

Secrétaire de séance : M. CAILHOL Gérard

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Objet : Modification du tarif de l'eau potable

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre du budget du service de l'eau potable et de faire face à l'évolution des charges de fonctionnement et d'investissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE d'augmenter les tarifs de l'eau potable à compter de la prochaine période de facturation 2026-2027 comme suit :

- Tranche de 0 à 120m3 : 1.55 €/m3 ;
- Tranche de 121 à 300m3 : 1.43 €/m3
- Tranche de 301 à 500m3 : 1.30 €/m3
- Tranche de 501 à 1000m3 : 1.18 €/m3
- Au-delà de 1001m3 : 1.10€/m3

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2026-064
Code matière : 9.1

Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20260917-2026064-DE
Reçu le 29/09/2026

■ De maintenir le montant de l'abonnement annuel à 65€

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision et à effectuer les démarches nécessaires.

Ainsi délibéré à VABRES L'ABBAYE
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures au Registre
POUR EXTRAIT CONFORME
Signé : Le Maire
Frédéric ARTIS



Le secrétaire de séance
Gérard CAILHOL